

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

**CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS**

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Noyelles-sous-Lens,
Le 20 février 2009**

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles sous Lens**

À

**Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux**

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/JV

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du 19 février 2009.

Rédigé et dactylographié le 20 février 2009. Corrigé le 09 mars, le 10 mars 2009, le 19 mars 2009, le 23 mars 2009 et transmis le 23 mars 2009

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2009**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Bernard MAURICE, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Hervé JANISZEWSKI, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjointes, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Louis ALEXANDRENNE (18h40), Daniel WAWRZYNIAK, Cathy CZAJKOWSKI (18h45), Emmanuelle DHONDT, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Christelle CALVIN, MAYEUX Micheline, Conseillers Municipaux. *****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : MM. Valérie DELVALLEZ (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Annie DELANNOY (procuration à Hervé JANISZEWSKI), Adjointes, Jacqueline FROMONT (procuration à Philippe CERF), Philippe HERBEZ (procuration à Sandra BLANCHARD), Martine STRAPPE (procuration à Alain ROGER), Michel GUILBERT (procuration à Daniel CAPILLON), Conseillers Municipaux. *****

ÉTAIT ABSENT : Mme Delphine RUBINO, Conseillère Municipal. *****

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK est désigné secrétaire de séance.

1) - Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 décembre 2008.

Madame Maryvonne POULAIN demande si une réunion publique concernant l'Impasse Fleury sera organisée.

Monsieur Le Maire lui répond qu'elle se fera dans la deuxième quinzaine de mars.

Adopté à l'unanimité.

**2) – Adoption du compte-rendu du Bureau Municipal des 21 janvier, 26 janvier et 04 février 2009.
Synthèse des différents Bureaux Municipaux :**

➤ **BUREAU MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2009 :**

- Association d'Action Educative du Pas de Calais :

Monsieur Le Maire avise le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention pour l'année 2009 de l'Association d'Action Educative du Pas de Calais.

Les années précédentes (2008, 2007, 2006), cette association a reçu un montant de 75 €
Le Bureau Municipal décide donc de lui attribuer la même subvention pour cette année.

- Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public :

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2009.

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que cette association avait reçu une subvention de 75 € en 2006.

Le Bureau Municipal décide d'accorder un montant de 75 €.

Monsieur Le Maire précise que 13 enfants été concernés en 2008 à Noyelles Sous Lens.

- Les Galibots :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu de Monsieur BATTAGLIA Emmanuel, président du club Les Galibots, un dossier de présentation du projet « Noyelles sous Lens via Roundstone ».

Il s'agira de rallier la ville de Roundstone en Irlande à VTT.

Le départ se fera de Noyelles Sous Lens le vendredi 29 mai 2009 à 9h00 de la mairie.

Les Galibots, 12 membres dont 3 enfants, souhaitent faire un lancer de bonbon et de petits cadeaux aux enfants des écoles et du collège avant de prendre le départ pour Calais (environ 100 kms).

Cinq étapes seront nécessaires avant d'atteindre Roundstone le mercredi 03 juin 2009 soit 480 Kms au total.

Le budget nécessaire à la réalisation de ce projet est de 5 530 € :

- Organisation et préparation du projet, aller/retour en Irlande sur 3 jours 930 €
- Projet 4 600 €

Le Club Les Galibots sollicite une aide financière et/ou logistique pour finaliser ce projet.

Monsieur Hervé JANISZEWSKI propose de se rendre en délégation à Roundstone du 31 mai au 05 juin 2009. Cette délégation sera composée d'adjoints.

Monsieur Le Maire précise au Bureau Municipal que la délégation qui se rendra à Roundstone pour l'arrivée des Galibots aura également en charge de relancer les relations entre les deux villes et notamment de préparer l'anniversaire des 5 ans de jumelage.

Monsieur Jacques BRASSART demande une précision concernant l'aide attribuée aux Galibots par la municipalité.

Monsieur Le Maire indique que concernant la logistique, un minibus avec chauffeur sera mis à la disposition du club. Concernant le budget, les membres y travaillent toujours, la ville mettra la différence.

Monsieur Philippe CERF précise que l'association doit encore rencontrer deux sponsors (MD Concept et Soginorpa). D'autre part, le projet a été travaillé avec beaucoup de sérieux. Les Galibots ont notamment fait un voyage de reconnaissance afin de réajuster le moindre détail.

- Le sport ça me dit :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'en raison de l'importance de la mobilisation noyelloise autour de cette action, il a reçu une invitation de Monsieur Henri SÉRANDOUR, Président du Comité National Olympique et Sportif Français, à la remise des Trophées pour les villes ayant participées au programme d'incitation au sport des jeunes de 12 à 17 ans : le Sport, ça me dit.

Monsieur Le Maire ne pourra participer à cette cérémonie prévue le 12 février 2009 et invite Monsieur Philippe CERF et Monsieur Laurent LEMPEREUR à le représenter.

Monsieur Le Maire signale au Conseil Municipal que la ville de Noyelles Sous Lens a été récompensée à Paris le 12 février 2009 pour sa participation. 70 villes se sont engagés dans ce programme, trois ont été nominées dont Noyelles Sous Lens pour la plus forte mobilisation autour de cette action. Un trophée nous a été remis par Monsieur Guy DRUT.

- Classes Transplantées :

Monsieur Le Maire avise le Bureau Municipal sur le rapport d'analyse des offres concernant les Classes Transplantées 2009 de l'école Jean Moulin.

A l'issu du classement l'Association Temps Libre Vacances est retenue.

Ainsi la tarification sera la suivante :

- 447 € / enfant / toutes charges comprises.

Soit une augmentation de 47 € par rapport à l'année précédente.

Au regard du contexte économique et social, Monsieur Le Maire propose de ne répercuter que 5 € sur la participation familiale soit 130 € au lieu de 125 € l'année précédente. La participation communale sera donc de 317 € par élève.

Le coût sera réparti de la façon suivante :

- 130 € à la charge de la famille
- 317 € à la charge de la ville

Adopté à l'unanimité.

➤ BUREAU MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2009 :

Monsieur Le Maire précise que le sujet principal de ce Bureau Municipal a été la fermeture des deux classes élémentaires, l'une à l'école Jean Rostand et l'autre à l'école Jean Moulin.

A ce jour, une seule classe serait fermée à l'école Jean Rostand.

Monsieur Le Maire indique qu'une réunion a eu lieu aujourd'hui pour la présentation de la nouvelle carte scolaire et que pour le moment il n'est pas en possession d'informations supplémentaires.

Les écoles, les parents d'élèves et les élus continuent les actions et continueront conjointement même si une seule des deux classes est fermée.

Monsieur Jacques BRASSART félicite la municipalité pour sa réaction rapide et efficace qui porte ses fruits.

Cependant, il émet des regrets voir des remords quant à la participation lors de la grande manifestation nationale qui a eu lieu à Paris le 19 octobre 2008. Celle-ci avait réuni les syndicats, les enseignants et les parents d'élèves.

Dans les années 80, un million de personne avait manifesté ce qui avait fait reculer le gouvernement. Il aurait fallu beaucoup plus de mobilisation lors de cette manifestation du 19 octobre 2008 et réagir à ce moment.

Monsieur Le Maire lui répond que l'on n'aurait pas pu imaginer l'ampleur des fermetures de classes à ce moment là, mais qu'il n'est pas trop tard.

Il souligne qu'il aurait du y avoir plus de concertation entre les élus des communes concernées.

Madame Maryvonne POULAIN indique qu'il y avait beaucoup de monde à Arras mais pas assez.

Madame Sandra BLANCHARD précise qu'une réunion a eu lieu il y a 3 semaines, que les écoles se soutiennent et qu'il faudrait créer un comité qui regrouperait les communes concernées.

Elle précise que les actions continueront après les vacances scolaires au niveau académique et au niveau de la commune et une journée école morte sera également organisée.

Madame Christelle CALVIN indique que les parents doivent se battre contre la suppression des 13500 postes d'enseignants car là où il n'y a pas fermeture, l'ouverture de classe ne se fait pas par ailleurs.

▪ Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu Monsieur Lionel LEFEBVRE, Inspecteur de l'Éducation Nationale, le 20 Janvier 2009, et ce dernier l'a informé de la fermeture de deux classes élémentaires à Noyelles-sous-Lens, l'une à Jean Rostand, l'autre à Jean Moulin.

L'argument avancé est purement comptable, à savoir 25 élèves par classe.

Monsieur le Maire indique qu'il a immédiatement transmis un courrier à l'Inspecteur d'Académie afin d'une part de lui faire part de son profond mécontentement et d'autre part d'avancer des arguments pour éviter les fermetures. Dans ce même courrier, il sollicite un rendez-vous.

Affaire à suivre.

▪ Monsieur le Maire signale qu'il a reçu un courrier de M. Guy DELCOURT, Député Maire, indiquant que sur sa proposition et par décision du gouvernement, la commission des finances lui a alloué une subvention exceptionnelle de 30 000 € pour la 13^{ème} circonscription pouvant financer :

- l'acquisition de défibrillateurs,
- des travaux.

Le montant de la subvention possible pour une commune est de 50 %. Les dossiers sont à déposer pour le 15 avril 2009.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier pour l'acquisition de deux défibrillateurs.

Avis favorable du Bureau Municipal

- Institut Médico-Educatif d'Hénin-Courrières

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal d'une demande de subvention de l'Association susmentionnée. Deux enfants reconnus handicapés de Noyelles-sous-Lens fréquentent cet établissement.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 190 € qui correspond à la redevance scolaire (95 euros x 2 enfants).

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Conseil Municipal des Jeunes

Mme BLANCHART informe le Bureau Municipal que 12 jeunes se sont positionnés afin de faire partie du Conseil Municipal des Jeunes.

Elle propose une installation officielle de ce conseil le 22 mars 2009 à 10h30, salle d'honneur.

▪ Mme DELANNOY indique que la remise des récompenses pour les façades illuminées de Noël se fera le 22 février 2009 à 11 heures.

▪ Monsieur le Maire indique que l'inauguration de la salle de sports Jean-Marc DURAND aura lieu le Dimanche 8 Mars 2009 à 11 heures.

▪ Mme DELVALLEZ informe le Bureau Municipal que l'instance de coopération poursuit son travail au Centre Social. C'est une instance qui sera composée d'habitants et d'élus, respectivement 3 représentants titulaires et de 3 représentants suppléants.

Après discussion, elle propose que les représentants du Conseil Municipal soient issus de la commission des affaires sociales.

Monsieur Jacques BRASSART trouve paradoxale que les représentants du Conseil Municipal à l'instance de coopération du Centre Social soient issus de la commission des affaires sociales.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'une proposition et que s'il le désire, il peut la modifier.

Cependant, il est obligatoire que des élus soient nommés au sein de cette instance.

Monsieur Le Maire pense que le fait que ces élus soient issus de la commission des affaires sociales est tout à fait logique.

Madame Maryvonne POULAIN pense qu'il s'agit également d'un choix judicieux. Elle déplore le fait que Madame Joëlle COCHEZ n'est pas été invitée aux réunions précédentes relatives à l'instance de coopération.

Monsieur Le Maire indique qu'il se rapprochera des services afin de pallier à ce dysfonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

➤ BUREAU MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2009 :

- EHPAD :

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal que pendant 8 mois (entre 2005 et 2006), l'association gestionnaire de la MAPAD n'a pas réglé les loyers relatifs à l'occupation du bâtiment.

Une dette d'un montant de 128 057,20 € s'était accumulée.

Un plan d'apurement a été validé lors du conseil municipal de décembre 2006.

Avant que l'AHNAC ne devienne gestionnaire, soit à compter du 1^{er} janvier 2008, l'association a remboursé 9 370,58€ sur les 128 057,20 euros.

Il s'agissait de récupérer les 118 686,64€ auprès de l'association Fernand CUVELLIER débitrice envers la commune.

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'en date du 04 février 2009, le président de l'association a fait un chèque correspondant à la somme due.

- SMUR de Lens :

Monsieur le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier des ambulanciers, infirmiers, infirmiers anesthésistes du SMUR du centre hospitaliers de Lens.

Ceux-ci informe la municipalité que la direction de l'hôpital a décidé de supprimer une équipe médicalisée de SMUR ce qui réduit l'accès aux soins d'urgence pour la population du bassin de l'Artois et sollicite le vote d'une motion lors du prochain conseil municipal.

Avis favorable du Bureau Municipal

- Demande de subvention :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une demande de subvention du lycée Béhal de Lens pour la participation à un voyage éducatif et culturel en Haute Egypte.

La subvention n'est pas accordée au lycée, mais la commune accorde à la famille de l'élève ayant participé à ce voyage scolaire la somme de 10 € par nuitée dans la limite de 50 €.

- Fermeture de classe :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que ce mercredi 04 février en compagnie de Madame Sandra Blanchard et des représentants des parents d'élève, il a été reçu par Madame TERRY, Inspectrice d'Académie adjointe.

Il confirme la logique mathématique de l'Éducation Nationale et précise que la mobilisation doit se poursuivre car aucune certitude sur le maintien de ces deux classes ne lui a été confirmée.

Il précise par ailleurs qu'au cours de la semaine du 09 février, une commission technique paritaire et une commission départementale de l'Éducation Nationale se tiendront afin de décider de la fermeture de ces deux classes.

Le président du Conseil Général siège à la deuxième commission susmentionnée, Monsieur Le Maire a donc à nouveau saisi ce dernier qui est le seul à avoir répondu suite au courrier transmis initialement.

- Conseil Général :

Monsieur le Maire avise le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Dominique DUPILET, Président du Conseil Général, sollicitant les élus pour la défense du département.

Il propose de remettre à l'ensemble du Conseil Municipal la pétition et de la retourner ensuite au Conseil général.

De plus, il propose qu'au prochain conseil municipal une délibération s'opposant au principe de disparition du département soit prise.

Monsieur Le Maire précise que la réforme des collectivités prévoit la suppression des départements alors que ceux-ci mènent des actions de proximité, les conseillers généraux aident énormément dans de nombreux domaines.

De plus, si les départements disparaissent, les subventions attribuées par le département disparaissent également.

Monsieur Le Maire propose d'envoyer au Conseil Général un courrier de soutien.

- « Étude cartes de bruit » :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une invitation au comité de pilotage de l'étude sur l'élaboration des cartes de bruit sur le territoire de la Communauté de Lens Liévin qui se déroulera le vendredi 20 février 2009.

Monsieur Maurice BERNARD, Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK et Monsieur Michel DUQUESNOY représenteront la municipalité.

Madame Maryvonne POULAIN demande à être tenu informée des suites de cette réunion.

Monsieur Marc GOSCIANSKI informe le Conseil Municipal qu'une étude de la DDE a été réalisée pour mesurer les décibels dans les rues Jaurès, Basly, Schaffner et du Général de Gaulle mais que concernant ce comité de pilotage sur l'élaboration des cartes de bruit sur le territoire de la Communauté de Lens Liévin, il n'a pas d'informations supplémentaires.

Monsieur Le Maire précise que Monsieur Maurice BERNARD fera un compte rendu lors de la prochaine commission des travaux.

- Réserve foncière du centre ville :

Monsieur Le Maire a proposé aux héritiers de Madame COLLI la somme de 45 000 € correspondant à l'estimation des domaines, pour l'acquisition de la maison située au 80 rue Sadi Carnot.

Les héritiers sont d'accord pour vendre la maison à la commune pour la somme de 49 500 €.

Avis favorable du Bureau Municipal

Monsieur Le Maire précise qu'il s'agit de la première maison au niveau de la Ruelle des Soupirs.

- Classes Transplantées :

Monsieur Le Maire avise le Bureau Municipal sur le rapport d'analyse des offres concernant les Classes Transplantées 2009 de l'école Jean Rostand dans le Jura.

A l'issue du classement l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Pas de Calais est retenue.

La tarification sera la suivante :

- 374,35 € / enfant / toutes charges comprises.

Madame Sandra BLANCHARD propose que la participation familiale soit fixée à 130 €, comme pour l'école Jean Moulin, par souci d'égalité.

Le coût sera réparti de la façon suivante :

- 130 € à la charge de la famille
- 244,35 € à la charge de la ville

- SIGDEC :

M. le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Bernard BAUDE, Président du Syndicat, l'informant que la Société Numéricâble n'a pas honoré sa redevance pour l'année 2008 pour un montant de 91 164,51 € T.T.C.

Monsieur le Président à l'intention de prendre contact avec un avocat pour d'éventuelles poursuites judiciaires.

Cette situation a créé des problèmes de trésorerie. En conséquence, il sollicite un acompte de 7 209,21 € T.T.C. sur la participation financière 2009 de la commune.

Avis favorable du bureau

Par ailleurs, un prochain comité aura lieu le mercredi 18 février à 9h30. Mme BANACH ou M. FINEZ représenteront la commune.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de l'acompte n'est pas de 7 209,21 € mais de 6 194,12 € T.T.C.

Il précise que ce montant correspond à 1,75€ par habitant.

Monsieur Le Maire précise également qu'il a reçu, cet après-midi, un courrier du SIGDEC l'informant d'une réunion le 26 mars 2009 réunissant les maires.

- Suivi Du Marché D'exploitation De Chauffage Des Bâtiments Communaux :

M. le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu une proposition de contrat de la société HEXA INGENIERIE concernant le suivi du marché d'exploitation de chauffage des bâtiments communaux. Le montant de l'année 2009 est de 4 206,93 € T.T.C.

Avis favorable du bureau

- Murs Anti Bruit A21 :

M. le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a rencontré les services de la DIRE, lesquels ont présenté le projet de réalisation d'un mur anti bruit le long de la A21. Ce mur aura une longueur de 620 m sur une hauteur de 2 m. Il sera réalisé depuis la bretelle d'accès jusqu'au début du parc des Boclets. Il s'agit d'un écran absorbant en béton. Les travaux devraient débuter en octobre 2009 pour une durée de 4 mois.

Adopté à l'unanimité.

3) – Adoption des commissions :

❖ Commission Enseignement- Jeunesse du 08 décembre 2008

Premier bilan des CLSH des vacances de Toussaint

- Effectifs : Centre Maternel : 29 enfants en moyenne le matin et 28 l'après-midi
Centre Primaire : 35 enfants en moyenne le matin et 50 l'après-midi

- Activités : piscine, cinéma, randonnée, initiation basket-hand-hockey-athlétisme, grands jeux.

Un bilan plus détaillé sera élaboré pour la prochaine commission pour les CLSH de Toussaint et de Noël.

Bilan de la 1ère « réunion extra-municipale de la jeunesse »

Cette 1ère réunion a eu lieu le **13 novembre 2008** au centre Dolto.

Après une présentation des objectifs de cette commission à savoir avant tout une instance de discussion et de débat autour de la jeunesse, une présentation du pôle et des différents responsables a été effectuée.

Les familles ont demandées des explications plus précises sur le fonctionnement du CAJ qui semble leur faire un peu « peur »... Suite à cela a été proposé de réunir en janvier la commission sur cette structure afin de la leur faire connaître et de les « rassurer ».

Les deux grandes questions ont tournées autour de la demande d'une restauration pendant les centres des petites vacances ainsi que de la création d'un relais d'assistantes maternelles.

Concernant la restauration scolaire, il leur a été expliqué que le coût serait trop onéreux du fait que les locaux appartiennent au collège auquel nous devons verser une subvention et que la fréquentation des centres aux petites vacances reste à un effectif bien inférieur aux vacances d'été.

Concernant le relais d'assistantes maternelles, un travail de réflexion et d'étude va être entrepris après concertation auprès des assistantes maternelles de la commune.

Préparation des réunions d'informations du CMJ

Proposition d'utiliser l'outil : « Autour du mot : CMJ » (on note sur un paper board les idées qui viennent des jeunes lorsque l'on parle de CMJ)

A travers cela, il nous semble important de travailler sur les notions de :

- instance de parole (idées pouvant aboutir à des projets)
- représentation des jeunes (intérêt collectif et non individuel)
- relais auprès des autres jeunes
- participation à la vie de la commune (représentation aux cérémonies officielles)
- aider les élus adultes à prendre de bonnes décisions (préoccupations différentes)

Mais aussi pour faire fonctionner le CMJ

- rencontres trimestrielles
- groupes de travail sur les thématiques souhaitées par les jeunes

En fin de réunion, distribution d'un « flyer info » à l'intention des parents et des actes d'engagement et autorisations parentales aux jeunes désirant se porter candidat.

Après la constitution du CMJ, il est proposé de faire un trombinoscope avec les photos des jeunes élus et un rappel du rôle du CMJ pour un affichage dans les écoles, au collège et dans les différentes structures municipales ainsi que sur le site internet de la ville.

Il est également préposé de convier les jeunes élus à une cérémonie officielle présidée par Mr le Maire pour une présentation officielle, une remise de badge ainsi que la distribution du livret « à la découverte de ta commune ».

Distribution des cadeaux dans les écoles maternelles (rappel : les primaires bénéficient d'une sortie cinéma le vendredi 19 décembre matin pour l'avant 1ère du dernier Disney « Wolf »)

- **Ecole Cerf Hanotel**
Mardi 09 décembre 14H lors de la fête de Noël organisée à la salle des fêtes
- **Ecoles Basly et J moulin**
Jeudi 18 décembre après-midi lors de leurs fêtes de Noël respectives
- **Ecole Rostand**
Arbre de Noël le mardi 16 décembre après-midi au centre culturel

Distribution des friandises dans les écoles le vendredi 19 décembre 08

- Matin à partir de 9H dans les écoles maternelles
- Après midi
14H à Rostand
15H30 à J Moulin

Distribution des friandises et cadeaux dans les structures « Jeunesse »

- Halte Garderie le mardi 23 décembre à 15H30
- CLSH le mercredi 24 décembre à 10H à Dolto

Thématiques des prochaines commissions

Janvier 2009 : Bilan des CLSH, des réunions du CMJ et des conseils d'école du 1er trimestre

Etude des projets d'école pour une préparation de la prochaine commission transversale avec la culture / propositions culturelles pour la rentrée 2009 dans les écoles.

Madame Maryvonne POULAIN revient sur l'expression « le CAJ fait peur ». Elle pense que les parents sont affolés à l'idée de faire passer les enfants du centre de loisirs vers le CAJ car les structures ont un fonctionnement très différent. Il s'agit plus d'un problème de transition.

Madame Sandra BLANCHARD répond que cette expression est l'exact retranscription de ce qu'on dit les parents.

Madame Maryvonne POULAIN demande s'il est possible de recevoir le compte rendu des commissions plus tôt.

Adopté à l'unanimité.

❖ **Commission Enseignement- Jeunesse du 04 février 2009**

Bilan des réunions d'informations du CMJ

12 jeunes se sont présentés aux réunions d'information et se sont portés candidats pour le CMJ.

Lors de ces réunions, après avoir travaillé avec les jeunes sur leurs attentes par le biais d'un « brain storming » des idées et thématiques pour l'année sont apparues avec au final la volonté pour les jeunes de créer 2 commissions de travail : commission « environnement » et commission « festivités ».

Des statuts ont été élaborés en concertation avec les jeunes et seront validés officiellement lors de la mise en place du CMJ le dimanche 22 mars à 10h30 en salle d'honneur.

Une réunion de préparation à cette « intronisation officielle » aura lieu le samedi 14 mars 2009 avec pour objectif que chaque jeune se présente et explique ses motivations, que le groupe explique les axes de travail, la composition des commissions ainsi que les statuts élaborés.

Suite à cela, Mr le maire leur remettra officiellement le badge de « Conseiller municipal des jeunes » ainsi que le livret « à la découverte de ta commune ».

Bilan de la 2ème « commission extra-municipale de la jeunesse »

Cette 2ème réunion a eu lieu le **16 janvier 2009** au CAJ.

6 familles étaient présentes (rappel : 4 familles étaient présentes à la 1ère commission). Après une visite de la structure et une explication de son fonctionnement, ont été repris les demandes formulées lors de la 1ère commission et en particulier le projet du « relais d'assistantes maternelles ».

Cependant, avant de nous lancer éventuellement dans un tel projet, dans un souci d'intérêt collectif, il a été expliqué qu'il nous apparaît important de sonder réellement les besoins au niveau des assistantes maternelles de la commune.

Pour cela, il est donc prévu de convier les assistantes maternelles de la commune à une réunion de concertation le mardi 24 février à 18h30 à Dolto.

Il a ensuite été expliqué notre volonté de continuer à développer les actions au niveau des CLSH avec Loison, dans un souci de fédérer les moyens avec pour exemple de faire des sorties en commun afin de « remplir » les bus et partager les frais.

Une demande d'adapter les horaires du centre pour les parents qui travaillent a été formulée : Magalie va donc étudier le projet d'accueil du matin pendant les vacances scolaires.

Une prochaine rencontre aura lieu vers le mois d'avril pour discuter des CLSH de cet été.

Bilan des CLSH des vacances de Toussaint et de Noël

- **Centre de loisirs primaire**

Vacances d'octobre 2008

Du lundi 27 octobre 2008 au mercredi 05 novembre 2008 (8 jours)

Lieu d'accueil centre primaire Jean Rostand

Pour cette période, 52 enfants inscrits avec une fréquentation journalière moyenne au matin 36 enfants et l'après midi de 50 enfants

Le rangement et le bilan ont été fait le mercredi 05 novembre de 17h à 18h

L'équipe était constituée de 5 personnes à savoir un directeur : Grégory Vasseur (du 27/10/08 au 31/10/08) et Guillaume Wojcik (du 03/11/08 au 05/11/08) et 4 animateurs vacataires: Bajji Adil, Polusny Jérémy, Bertoux Carine et Scalfi Giovanni

Les activités proposées pour cette période : activités manuelles, jeux sportifs, petits et grands jeux, défilé « Halloween » et piscine de Liévin

Vacances de Noël 2008

Du lundi 22 décembre 2008 au mercredi 02 janvier 2009 (8 jours)

Lieu d'accueil centre primaire Jean Rostand

Pour cette période, 46 enfants inscrits avec une fréquentation journalière moyenne au matin 28 enfants et l'après midi de 44 enfants.

Le rangement et le bilan ont été faits le vendredi 02 janvier de 17h à 18h

L'équipe était constituée de 4 personnes à savoir un directeur : Grégory Vasseur (du 22/12/08 au 26/12/08) et Guillaume Wojcik (du 29/12/08 au 02/01/09) et 3 animateurs vacataires : Bajji Adil, Polusny Jérémy et Tilleman Marie

Les activités proposées pour cette période : activités manuelles, jeux sportifs, petits et grands jeux et cinéma

- **Centre de loisirs maternel**

Vacances d'octobre 2008

Du lundi 27 octobre 2008 au mercredi 05 novembre 2008 (8 jours)

Lieu d'accueil centre maternel Dolto

Pour cette période, 32 enfants inscrits avec une fréquentation journalière moyenne au matin 28 enfants et l'après midi de 30 enfants

Le rangement et le bilan ont été faits le mercredi 05 novembre de 17h à 18h

L'équipe était constituée de 6 personnes à savoir un directeur : Dryburgh Sandrine (du 27/10/08 au 31/10/08) et Malinski Nadège (du 03/11/08 au 05/11/08) et 4 animateurs vacataires : Remplewicz Sylvain, Dryburgh Sandrine, Bouthors Cindy et Roussel Tony

Les activités proposées pour cette période : activités manuelles, jeux sportifs, petits et grands jeux, défilé « Halloween » et cinéma

Vacances de Noël 2008

Du lundi 22 décembre 2008 au mercredi 02 janvier 2009 (8 jours)

Lieu d'accueil centre maternel Dolto

Pour cette période, 323 enfants inscrits avec une fréquentation journalière moyenne au matin 15 enfants et l'après midi de 20 enfants.

Le rangement et le bilan ont été faits le vendredi 02 janvier de 17h à 18h

L'équipe était constituée de 4 personnes à savoir un directeur : Dryburgh Sandrine (du 22/12/08 au 26/12/08) et Malinski Nadège (du 29/12/08 au 02/01/09) et 4 animateurs vacataires : Remplewicz Sylvain, Dryburgh Sandrine, Bouthors Cindy et Roussel Tony

Les activités proposées pour cette période : activités manuelles, jeux sportifs, petits et grands jeux et cinéma
Ces 2 centres (Toussaint et Noël) ont connu un réel succès, avec une grande fréquentation en Toussaint et une baisse d'effectif à Noël.

Les enfants et les familles étaient satisfaits par la qualité et la diversité des activités proposées.

Le déroulement des centres (accueil échelonné, ouverture et participation des familles lors des goûters) a permis de maintenir le lien avec les familles et d'établir une relation de confiance et de sécurité pour les enfants et familles qui fréquentent depuis peu les centres de loisirs.

- **Bilan financier centres d'octobre et décembre**

Bilan financier primaire Toussaint 2008

Alimentation	Matériel	Prestation extérieur	Transport	Salaire
100	113	140	80	1920

Bilan financier primaire Noël 2008

Alimentation	Matériel	Prestation extérieur	Transport	Salaire
127	141	93	80	1728

Bilan financier Toussaint 2008

Alimentation	Matériel	Prestation extérieur	Transport	Salaire
50 (Intermarché)	74 (Pic Wic)	48 (Cinéma Harnes)	80 (N/S/L, Harnes)	2304

Bilan financier Noël 2008

Alimentation	Matériel	Prestation extérieur	Transport	Salaire
50 (Intermarché)	66,96 (Pic Wic)	48 (Cinéma Harnes)	80 (N/S/L, Harnes)	1728

Bilan des conseils d'école du 1er trimestre

A titre d'information, voici les actions qui ont eu lieu dans les différentes écoles au cours du 1er trimestre

- **Basly** : participation au téléthon
Spectacle de Noël offert par municipalité le 12 décembre
Marché de Noël le 15 décembre
Fête de Noël le 18 décembre au centre évasion
Demande d'un ordinateur de meilleure qualité (Fred va rencontrer responsable info circonscription pour étude besoins sur les écoles de la commune)
Demande aide financière /location expo scientifique (voir ce qui est possible/regroupement CLSH et Loison)
Parents élèves rappellent problème de sécurité pour traverser malgré présence de Célia donc courrier devrait être fait à la DDE pour ralentisseurs.
- **Cerf Hanotel** : visites à la bibliothèque et utilisation du complexe le jeudi après-midi
Spectacle de magie offert par municipalité le 12 décembre 2008
Fête de Noël le 09 décembre 2008
Distribution de friandises par municipalité le 19 décembre 2008
- **Rostand** : participation à l'opération « Nettoyons la nature » le 03 octobre 2008
Intervention de l'école de musique pour présenter instruments
Participation au cross du collège pour les CM2
Action « Halloween » par parents d'élèves
Marché de Noël le 16 décembre avec spectacle
- **Jean Moulin** : Marché de Noël le 16 décembre 2008
Rappel des activités mises en place par municipalité lors de ce premier trimestre (distribution dico, friandises, Noël avec spectacle de magie pour petits et ciné pour les plus grands, visites bibliothèque...)
Demande d'affecter quelqu'un devant école pour faire traverser comme à Basly
Demande d'aménagement de la bibliothèque chez les petits

Classes transplantées

- Jean Moulin : 2 réponses à l'appel d'offre ont été réceptionnées (TLV et FLASEN) avec choix de TLV (Loubéjac dans le Périgord) pour un séjour de 14 jours pour 40 enfants
- Rostand : une réponse à l'appel d'offre PEP (le Haut Jura) pour un séjour de 8 jours pour 52 enfants

Participation familiale à hauteur de 130 euros (125 euros an dernier)

Un travail s'amorcera lors d'une prochaine commission afin de rendre plus cohérente la participation financière de la municipalité en direction des écoles sur la base d'une enveloppe budgétaire « non extensible ». Ce travail sera ensuite présenté aux différents directeurs d'école.

Proposition adoptée à l'unanimité

Étude des projets d'école

Comme convenu, il y a lieu d'étudier les projets d'école afin de déterminer les propositions à soumettre lors de la prochaine commission transversale avec la culture, commission qui aura pour objectif de planifier les actions culturelles qui pourront être proposées aux écoles pour l'année scolaire 2009-2010.

- **BASLY** : action 4 = partenariat avec bibliothèque avec sorties tous les 10 jours (à reconduire)
action 5 = lecture en partenariat avec « lis avec Moi »/mamans lectrices (à reconduire)
action 6 = spectacles et sorties culturelles (à définir lors de la commission transversale)

- ROSTAND : fiche action 2 = sorties sur bibliothèque toutes les 3 semaines en CP et CE1 afin de développer la culture du livre et le goût du livre (à reconduire)
fiche action 8 = enseignement de l'Allemand et de l'Anglais (proposer des actions en lien avec ces 2 Pays)
fiche action 9 = activités théâtrales (proposer une pièce avec rencontre auteur en début d'action pour aider à l'élaboration de l'écriture et à la technique)
fiche action 12 = l'environnement (proposer une journée de l'environnement en concertation avec la commission environnement-cadre de vie)
- JEAN MOULIN : action 1 = mettre en réseau des classiques (lecture pour maternelles avec mamans lectrices à reconduire)
action 3 = enrichir la culture artistique pour les maternelles (proposer la venue d'un artiste)
action 7 = défi lecture en CM1-CM2 (proposer une action commune entre les écoles)
action 8 = lecture d'albums en CE2-CM1-CM2 (proposer la venue d'écrivains)
- CERF HANOTEL : aucune fiche action ne concerne directement les actions culturelles

La commission à l'unanimité a évoqué sa volonté de développer des actions communes entre les écoles : une rencontre avec les directeurs va s'avérer nécessaire au cours du prochain trimestre afin de réfléchir ensemble à cette proposition pour la prochaine rentrée scolaire.

Thématique des prochaines commissions

Février- Mars : commission transversale avec la commission culture

Avril : bilan des conseils d'école du 2ème trimestre

bilan des CLSH de février et bilan du séjour ski

actions et projets du CMJ

Madame Christelle CALVIN demande si c'est bien la commission qui étudie les projets d'école.

Madame Sandra BLANCHARD lui répond par l'affirmative et précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'ingérence dans les projets d'école. L'objectif est simple : connaître les projets d'école dans la perspective de commission municipale transversale (notamment éducation – culture) afin d'apporter un soutien cohérent de la ville aux projets d'école.

Madame Maryvonne POULAIN demande si les chiffres du bilan financier sont en euros.

Adopté à l'unanimité.

❖ Commission Travaux-Sécurité-Marché du 10 février 2009

- **Travaux de démolition Impasse Fleury et rue Joseph Hay :**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de ce quartier, les travaux de démolition sont en cours de réalisation avec un avancement d'environ 80 %.

Les îlots reconstitués seront bornés et les mitoyennetés clôturées. Fin des travaux prévue première semaine d'Avril.

- **V.R.D. Cité Normandie-Hôpital :**

Il s'agit de la normalisation des V.R.D. dans le cadre des crédits GIRZOM. Ces travaux sont terminés. Les opérations de réception sont engagées.

- **Rénovation des habitations Fosse 23 :**

La rénovation de ces habitations engagée par la SOGINORPA se poursuit. La commission remarque des dégradations importantes au niveau des noues paysagères et des parkings végétalisés.

Monsieur BERNARD informe la commission que la SOGINORPA a été interpellée à plusieurs reprises et qu'ils auront à financer les travaux de remise en état conformément à l'état des lieux contractuel dressé avant le démarrage des travaux.

- **Aménagement espace vert rue Sotteville :**

Les travaux sont terminés. La réception aura lieu très prochainement.

De retour en salle, Monsieur BERNARD présente les projets.

- **Logements rue Rostand**

Il s'agit de la construction de huit logements individuels (R + 1) par PAS-DE-CALAIS HABITAT. Le permis de construire est en cours d'instruction.

- **Logements Impasse Fleury**

Monsieur BERNARD présente un plan de faisabilité global des futures constructions. Il informe la commission que PAS-DE-CALAIS HABITAT travaille sur une première phase concernant les terrains situés entre la rue de Loison et l'arrière de l'immeuble construit rue du Général de Gaulle.

- **Logements rue de Lorraine**

Monsieur BERNARD rappelle le projet de construction de 25 logements par EPINORPA rue de Lorraine.

Le permis de construire est en cours d'instruction et les travaux de V.R.D. en cours de réalisation.

- **Travaux d'assainissement rues Rainguez – Pasteur – Masclef**

Ces travaux sont financés et réalisés par la Communauté de Lens-Liévin.

Le premier chantier concerne la rue Rainguez. Il s'agit de passer un nouveau réseau sous la A21 en remplacement de l'exutoire existant qui est en très mauvais état et présente un rétrécissement qui est un obstacle au bon écoulement des eaux.

Ces travaux pourraient démarrer en juin 2009.

Le second chantier concerne les rues Pasteur et Masclef qui n'ont pu être réalisés en 2008 en raison d'aléas techniques rencontrés lors des travaux de la rue Gambetta.

Ceux-ci ont conduit la Communauté à changer complètement le projet initial. Les études sont en phase finale. Le nouveau projet nous sera présenté prochainement.
L'objectif étant de réaliser ces travaux au cours de l'année 2009.

- **Crédit GIRZOM :**

Les travaux de construction des trottoirs rues Bacqueville et Offranville démarreront courant février 2009.

- **Travaux de réfection des terrasses :**

Il s'agit de la réfection des étanchéités des terrasses de l'école Cerf Hanotel et du Complexe Sportif Léo Lagrange (1^{ère} phase).

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise APPLICAMAT pour un montant de 270 410,22 € T.T.C.

- **Diagnostic énergétique de l'éclairage public :**

Les économies d'énergie sont un enjeu économique et un vecteur majeur dans la place d'une démarche de développement durable. La consommation de l'éclairage public représente 80 % de notre consommation totale en énergie électrique, soit 64 % de nos dépenses. Au vu de ce constat, la gestion rationnelle du réseau d'éclairage permettrait de réaliser des économies importantes.

La commission propose la réalisation d'un diagnostic énergétique de notre éclairage public dont la finalité est la proposition d'un schéma directeur de rénovation basé sur la conformité des installations, les économies énergétiques et de maintenance réalisable, l'amélioration qualitative des réseaux.

Ce diagnostic est subventionné à 70 % par la Fédération Départementale de l'Energie par l'ADEM.

- **S.M.T. (syndicat mixte des transports) tramway RN 43**

Monsieur BERNARD informe la commission qu'il a assisté ce jour à la première réunion de comité de suivi technique.

Les études rentrent dans une phase active :

- le choix de la maîtrise d'œuvre,
- la concertation préalable, qui se déroulera en Avril- Mai 2009.

Madame Maryvonne POULAIN indique que lors de la réunion publique relative au projet de construction des logements rue Jean Rostand, bien qu'absente, elle a eu connaissance des remarques des habitants. Elle voudrait savoir si les remontées de la population ont été prises en compte notamment au sujet de la hauteur du bâtiment et de l'exposition au soleil.

Monsieur Le Maire répond que non car initialement, le projet était un collectif de 14 logements et qu'aujourd'hui ce sont 8 logements individuels R+1 qui seront construits avec une hauteur de bâtiment convenable.

Lors de la réunion, deux options ont été proposées et celle des toitures à pente inclinée a été retenue. Il précise que l'intimité des riverains est préservée, les logements ne seront pas plus hauts que ceux des particuliers, les toitures d'angle sont coupées et aucune fenêtre n'est prévue en direction des habitations déjà existantes.

Madame Maryvonne POULAIN demande si les habitants de la résidence Les Hortensias ont été invités.

Monsieur Le Maire lui répond qu'ils seront invités lors de la réunion d'information sur le projet final, que ce sont des locataires et donc ils sont moins concernés.

Madame Maryvonne POULAIN précise que l'entrée et la sortie du lotissement se fera par la résidence Les Hortensias.

Monsieur Le Maire lui répond que cela est vrai seulement pour 4 logements.

Madame Maryvonne POULAIN informe le Conseil Municipal que le groupe « Noyelles, Avec vous, Unis pour Agir » vote contre ce point de la commission car les habitants de la résidence Les Hortensias auraient du être invités et parce que les remarques des habitants n'ont pas été prises en compte.

Monsieur Le Maire répond que les logements n'occasionneront pas de gêne pour les habitants de la rue Rostand. Le choix de 8 logements R+1 est préférable à un logement collectif.

Madame Maryvonne POULAIN dit qu'il faut prendre en compte la notion d'environnement.

Monsieur Le Maire précise que par rapport à la superficie du terrain, il n'y avait pas de nombreuses solutions et que la proximité de l'école permet de prévoir des logements T4 et T5. Des logements en plain-pied auraient demandé plus d'espace et il y aurait eu donc moins d'habitations pour « alimenter en élèves » : le cahier des charges du bailleur doit être respecté.

Monsieur Maurice BERNARD demande s'il vaut mieux raisonner individuellement ou collectivement.

Madame Maryvonne POULAIN souligne que les réflexions des personnes lors de la réunion publique concernées essentiellement le respect de leur intimité.

Monsieur Le Maire rappelle qu'aucune fenêtre n'est prévue du côté de la rue Rostand.

Une partie du groupe « Noyellois, Avec vous, Unis pour Agir » vote contre le point concernant les logements de la rue Rostand (Madame Maryvonne POULAIN, Madame Christelle CALVIN, Madame Joëlle COCHEZ Monsieur Daniel CAPILLON, Monsieur Michel GUILBERT).

La commission est adoptée à l'unanimité sauf le point concernant les logements de la rue Rostand qui est adopté à la majorité.

❖ Commission Fêtes et Culture du 10 février 2009

<i>Périodes</i>	<i>Fêtes et évènements</i>	<i>Adjoints référents</i>
Janvier	Cérémonies des vœux (population, personnel, EHPAD)	Sabine BANACH
Février	Réception des bébés	Sabine BANACH / Valérie PICHARD
Mars	Réception Merci Téléthon	Sabine BANACH / Philippe CERF
	Commémoration catastrophe de Courrières	Sabine BANACH

<i>Périodes</i>	<i>Fêtes et évènements</i>	<i>Adjoints référents</i>
	Commémoration Fin de la guerre d'Algérie	Sabine BANACH
	Semaine Mémoire de Mine	Annie DELANNOY
	Fête des grands-mères	Valérie PICHARD
Avril	Commémoration souvenirs des déportés	Sabine BANACH
	Spectacle musical (partenariat avec EDS)	Sabine BANACH
	Soirée Cabaret (partenariat avec EDS)	Sabine BANACH
Mai	Commémoration 1er mai	Sabine BANACH
	Banquet du 1er mai	Sabine BANACH / Valérie PICHARD
	Commémoration 8 mai	Sabine BANACH
	Fête des voisins (partenariat avec le centre social)	Sabine BANACH / Valérie PICHARD
Juin	Fête des mères et pères	Sabine BANACH
	Commémoration 18 juin	Sabine BANACH
	Fête de la musique	Sabine BANACH
	Réception des enseignants	Sabine BANACH / Sandra BLANCHARD
Juillet	Commémoration fête nationale	Sabine BANACH
	Ducasse de Juillet-Ducasse d'Anchin (1 année sur 2)	Sabine BANACH
	Bal champêtre (partenariat avec Samantha Show)	Sabine BANACH
Septembre	Commémoration Libération	Sabine BANACH
	Fête de la Libération	Sabine BANACH
	Voyage des anciens	Sabine BANACH / Valérie PICHARD
Octobre	Goûter des anciens	Sabine BANACH / Valérie PICHARD
Novembre	Commémoration Toussaint	Sabine BANACH
	Commémoration Armistice	Sabine BANACH
Décembre	Journée Ste Barbe	Annie DELANNOY
	Téléthon en partenariat avec le service associations	Sabine BANACH / Philippe CERF
	Illuminations de Noël	Annie DELANNOY
Dates à déterminer	Façades fleuries	Annie DELANNOY

<i>Périodes</i>	<i>Fêtes et évènements</i>	<i>Adjoints référents</i>
	Épouvantails de printemps	Annie DELANNOY
	Voyages, atelier écriture et concours photos associés à Mémoire de mine	Annie DELANNOY
	Voyage culturel	Sabine BANACH
	Sortie sur des marchés de Noël	Sabine BANACH
	Thé dansant	Sabine BANACH / Valérie PICHARD
	Projets développés autour du jumelage Projets développés autour du jumelage : - visite de la délégation polonaise à Noyelles - visite de la délégation française en Pologne - Accueil de jeunes polonais en France [Partenariat service jeunesse] - Voyage des jeunes noyellois en Pologne [Partenariat service jeunesse] - Accueil des jeunes irlandais en France [Partenariat service jeunesse] - Voyage des jeunes noyellois en Irlande [Partenariat service jeunesse] - 25 ans de jumelage en Pologne - 25 ans de jumelage en France	Hervé JANISZEWSKI
2010	Participation au prochain forum (associations, jeunesse, voire seniors)	Sabine BANACH, Philippe CERF, Valérie PICHARD, Sandra BLANCHARD

LE BUDGET 2009 :

Commémorations = 1063 €	
Catastrophe Courrières	38,11 € (1 gerbe + vin d'honneur)
Fin de la guerre d'Algérie	76,22 € (2 gerbes + vin d'honneur)
Journée de la déportation	76,22 € (2 gerbes + vin d'honneur)
Commémoration 1er mai	114,33 € (3 gerbes + vin d'honneur)
Commémoration 8 mai	214,33 € (3 gerbes + médailles + vin d'honneur)
Commémoration 18 juin	76,22 € (2 gerbes + vin d'honneur)
Commémoration fête nationale	189,33 € (3 gerbes + récompenses Tir + vin d'honneur)
Commémoration Libération	76,22 € (2 gerbes + vin d'honneur)

Commémoration Toussaint	38,11 € (1 gerbe + vin d'honneur)
Commémoration Armistice	164,33 € (3 gerbes + 50 € œillets + vin d'honneur)
Manifestations et évènements = 81 500 €	
Semaine Mémoires de Mines	7 000 €
Voyages, atelier écriture et concours photos associés à Mémoire de mine	10 000 €
Journée de Ste Barbe	3 500 €
Fête de la musique	7 500 €
Ducasses	3 000 €
Fête de la Libération	30 000 €
Voyage des anciens	10 000 €
Goûter des anciens/Semaine bleue	3 000 €
Illuminations de Noël	2 500 €
Façades fleuries	2 500 €
Spectacle musical (partenariat avec EDS)	x
Soirée Cabaret (partenariat avec EDS)	x
Fêtes des voisins	Finance par bailleurs sociaux sur dossier.
Épouvantails de printemps	2 500 €
Bal champêtre	x
Réceptions = 20 700 €	
Cérémonies des vœux	À définir
Réception des bébés	2 000 €
Réception merci Téléthon en partenariat avec le service sports et associations	600 €
Fêtes des grands mères	À définir
Banquet du 1er mai	10 000 €
Fêtes des mères et pères	3 600 €
Réception des enseignants	2 000 €
Thé dansant	2 500 €

Jumelage = 20 000 €

Projets développés autour du jumelage

20 000 €

FETE DE LA MUSIQUE : Dimanche 21 juin 2009

Budget prévisionnel : 7 500 €

Au stade Gallet de Noyelles-sous-Lens.

Proposition :

Partenariat avec Samantha show. Thème «Nos années musique» 14h/20h30

1ère option : 1 650 €, 8 chanteurs régionaux bande son + sono (hors charges sociales)

2ème option : 2 950 €, 8 chanteurs régionaux accompagnés par un orchestre live 4 musiciens
tour de chant, plus chansons à la demande.

Inclus : matériel de sonorisation, éclairage scénique, frais de déplacements.

Reste à notre charge repas, boissons, charges sociales et SACEM.

Les membres de la commission ont opté à l'unanimité pour la 2ème proposition à 2 950 €.

Monsieur LEFER propose de faire établir des devis afin de connaître le montant global nécessaire à la remise en norme de l'église, permettant ainsi l'organisation de concert.

BAL CHAMPETRE : lundi 13 juillet 2009, 20h30 à 2h00

Proposition :

Partenariat avec Samantha Show, animation et bal champêtre « la guinguette », comprend le matériel de sonorisation, l'éclairage, les frais de déplacement, les musiciens « Orchestre Dorothee Lhoir (accordéon, clavier, chant, batteur) » et l'animateur.

A la charge de la mairie, les repas, boissons, SACEM.

1ère formule : 3 musiciens : 1 120 €

2ème formule : 4 musiciens : 1 330 €

Les membres de la commission ont opté pour la 2ème formule à 1 130 €. Cette action sera financé par les économies réalisées sur le budget fête de la musique.

DUCASSE DU CENTRE DU 25 AU 29 JUILLET 2009:

Budget prévisionnel : 3 000 €

Proposition :

- Animation par un défilé sur le thème de la Pologne et l'Irlande, les spectacles du monde, marché aux puces par l'USN, rue de la république et ducasse.

Les membres de la commission ont opté pour la représentation polonaise de 45/50 danseurs, l'ensemble SPOTKANIE de Belgique pour 1 990 €, proposé par EDS.

La commission demande si :

- Il est possible que le marché aux puces de l'U.S.N. se déroule en nocturne, afin de garantir un maximum d'animation en soirée.

- Il est possible de solliciter les commerçants des rues concernées (République et Gambetta) pour organiser des animations durant le défilé et le marché aux puces.

- D'organiser des animations gratuites (type jeu anciens) le dimanche après-midi afin de mobiliser un maximum d'habitants durant la ducasse (projet à développer)

FETE DE LA LIBERATION, LE 5 SEPTEMBRE 2009:

Programme depuis 2004 :

- 2008 : Lieder, Ottawan et Pierre Groscolas.

- 2007 : William Néo, magical Palace, Funny Fears et Sheila.

- 2006 : Sébastien Lannoy, Génération star, David Bastien et Laam.

- 2005 : Michal, Yohan Sauveur, Nicolas O, Allan, Eve Angeli.

- 2004 : Samantha, Fabien de la star Ac 2, Emile et Images.

Vendredi 4 septembre : Concours de pétanque sur route ensablée, rue de Courtaigne à partir de 19h30

Samedi 5 septembre : Spectacle de variétés, suivie du feu d'artifice.

Propositions :

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE PRESTATAIRE	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
MASTROLILLI	C'PAS SERIEUX PLASTIC BERTRAND	Sonorisation Éclairage Scène professionnelle Déplacement des artistes	Restauration	14 500 € TTC

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE PRESTATAIRE	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
		Cachets des artistes Charges sociales		
	BRASILIA SHOW FRANCOIS FELMAN	Sonorisation Éclairage Scène professionnelle Déplacement des artistes Cachets des artistes Charges sociales	Restauration	14 900 TTC
	PODIUM JEUNE avec : - Cédric OHEIX (nouvelle star 2008) - Houcine (Starc AC) - Michal (Star Ac)	Sonorisation Éclairage Scène professionnelle Déplacement des artistes Cachets des artistes Charges sociales	Restauration	14 800 € TTC
NORD COM Événement	<u>Après midi</u> : Challenge sportif (gonflables, jeux, animation, cadeaux...) FIESTA PARTY avec : - Plastic Bertrand - Absolutely ABBA	Scène Sonorisation Lumière Déplacement Hébergement	Restauration 10 déjeuners + 22 diners	13 500 € HT
EVEREST PRODUCTION	Le groupe local PNPC Alain Llorca et ses musiciens	Sonorisation, lumière Technique, charges sociales, transport Présentateur	Restauration	9 400 € TTC

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE PRESTATAIRE	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
DIVAN PRODUCTION	Le groupe local PNPC Jean Pierre Mader et ses musiciens	Sonorisation, lumière, Technique, charges sociales, transport	Restauration	11 300 € TTC
	Le groupe local PNPC Frédéric Lerner et ses musiciens ou Myriam Abel	Sonorisation, lumière Technique, charges sociales, transport	Restauration	12 700 € TTC
	Le groupe local PNPC Le groupe Toulouse Frédéric Lerner et ses musiciens	Sonorisation, lumière Technique, charges sociales, transport	Restauration	15 000 € TTC
	La tournée en or : Après-midi festive avec village d'enfant. 20h30 : Ch'tite love story, Eve Angeli, Abba stars	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, sonorisation, transport Hébergement, affiches couleurs, jeux et ateliers sportifs, communication régionale	Présence d'un électricien Restauration Agents de sécurité	15 825 € TTC
	Thierry Pastor Jean Jacques Lafon François Felman	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	16 880,00 €
	Thierry Pastor Coup de folie Jean Pierre Mader Plastic Bertrand	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	17 935 € TTC
	Génération 80 : Jean Jacques Lafon François Felman	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	16 880 € TTC
	Francky Vincent Zouck Machine et leurs danseurs	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	15 825 € TTC
	Lorenzo Ccamionnette Faany Tribute to Tina Turner	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	16 880 € TTC
	Alexandre Celtic Legends	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	17 500 € TTC
Génération 80	Artistes, techniciens, car	Hébergement	16 880 € TTC	

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE PRESTATAIRE	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
	Eric Baert François Felman	podium, éclairage Sonorisation, transport	Restauration Sécurité	
	Exotisme Dave	Artistes, techniciens, car podium, éclairage Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	18 500 € TTC
	Tropical Show Zouck Machine et leurs danseurs	Artistes, techniciens, car podium, éclairage Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	15 825 € TTC
	Génération 80 : Eric Baert Patrick Juvet	Artistes, techniciens, car podium, éclairage Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	16 880 € TTC
	Lorenzo Caminotti Julie Pietri et ses musiciens	Artistes, techniciens, car podium, éclairage Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	19 500 € TTC
	Lorenzo Caminotti Herbert Léonard et ses choristes	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	15 825 € TTC
	Génération stars : Johnny Halloway (sosie officiel) Claude Barzotti	Artistes, techniciens, car podium, éclairage Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	18 990 € TTC
	Hoda Houcine Mathieu Johan et son musicien	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	12 660 € TTC
	Lorenzo Caminotti Fanny Alain Chanfort et ses musiciens	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	21 110 € TTC
	Lorenzo Caminotti Jean Jacques Debout et ses musiciens Chantal Goya et ses personnages	Artistes, techniciens, car podium, éclairage, Sonorisation, transport	Hébergement Restauration Sécurité	18 990 € TTC
MRS événementiel et spectacles	Présentateur plateau : Sevy Autrement 80 Sixties Memory Plastic Bertrand	Sonorisation, Lumières Techniciens, charges sociales, salaires, transports, hébergements	Restauration	15 825 € TTC

PRESTATAIRES	ARTISTES	PRISE EN CHARGE PRESTATAIRE	PRISE EN CHARGE MAIRIE	TARIFS
	Présentateur plateau : Sixties memory Autrement 80 Abba Da Capo	Sonorisation, Lumières Techniciens, charges sociales, salaires transports, hébergements	Restauration	15 300 € TTC
	Sixties memory Autrement 80 Hommage à Pierre Bachelet	Sonorisation, Lumières Techniciens, charges sociales, salaires Transports, hébergements	Restauration	15 614,00 €
Nath'Evénements	Animateur : Audrey Valorzi Christian Adam <u>ou</u> Mickaël Fortunati Thierry Pastor <u>ou</u> Jean Pierre Mader François Felman	Car podium, sonorisation, lumières	Restauration	17 000 € TTC
	Animateur : Audrey Valorzi Lézar Martien Patrick Juvet <u>ou</u> François Felman <u>ou</u> Imagination <u>ou</u> Thierry Pastor Jean Pierre Mader	Car podium, sonorisation	Restauration	16 800 € TTC
	Animateur : Lanny Audrey Valorzi Christian Adam <u>ou</u> Christophe Vical <u>ou</u> Michaël Fortunati Imagination ou Éruption	Car podium, Sonorisation	Restauration	15 600 € TTC
	Animateur : Lanny Audrey Valorzi Lézar Martien Éruption	Car podium Sonorisation	Restauration	14 600 € TTC

Les membres de la commission ont opté pour Nath'événement avec comme artistes Lanny, Audrey Valorzi, Lézar Martien, François Felman et Jean Pierre Mader, pour 16 800 €.

Il sera demandé à Nath'événement d'essayer de faire un prix sur sa proposition.

De plus, les membres de la commission souhaitent renouveler l'animation « le sport ça me dit », le service des sports sera donc sollicité dans ce sens.

Spectacle suivi d'un feu d'artifices (Proposition reçu ce jour):

« A la folie ... Feu » : Spectacle Pyrotechniques : 3 500 € TTC

Les membres de la commission souhaitent maintenir le feu d'artifice. D'autres prestataires seront sollicités afin de recueillir de nouveaux devis relatif aux feux d'artifices.

SORTIES CULTURELLES :

Week-end End Culturel :

Présentation de type de séjour sollicité par les habitants :

Exemple : Loire, Le Chefs d'œuvre du patrimoine : 2 jours et 1 nuit à partir de 159 € (voir présentation)

Début octobre

Les membres de la commission souhaitent que l'on se rapproche des transporteurs afin d'établir différents devis, mais aussi de voir la faisabilité d'organiser nous même les Week-end afin d'en limiter le coût (projet à développer).

SORTIE à la journée :

Exemple : Marché de Noël d'Amiens : 27 € hors frais de transport (voir présentation)

Début décembre

La date du 13 décembre a été retenue par les membres de la commission afin d'organiser une sortie dans un marché de Noël. Les transporteurs seront contactés pour connaître leurs propositions et tarifs.

Une journée en Angleterre est également envisagée durant les soldes, date à définir (projet à développer).

DIVERS :

Un partenariat avec EDS est mis en place afin d'organiser 2 spectacles :

- Un concert rock au foyer municipal, le 11 avril avec le groupe TMC.
- Un cabaret au centre culturel Évasion, le 24 avril avec des artistes régionaux.

Le but pour EDS est de promouvoir son savoir faire et sa société auprès de la population, d'élus locaux, mais aussi de communiquer et valoriser les structures municipales de la ville.

EDS prend à sa charge les artistes, les frais liés à la technique, au matériel, à la déclaration. La mairie réalisera la communication et apportera une aide technique. Des conventions doivent être rédigées dans ce sens. Les entrées seront reversées à EDS.

Mme DHONDT propose d'organiser pour le TELETHON, un marché de Noël, qui pourrait avoir lieu en novembre. Aucune réponse n'est apportée ce jour, il faut étudier la faisabilité du projet, sachant que les villes voisines organisent déjà ce type de rencontre.

Le service fêtes et le service associations doivent se rencontrer avec Madame BANACH, Monsieur CERF, les adjoints référents afin de préparer la prochaine édition du TELETHON.

Madame Sabine BANACH Précise au Conseil Municipal que cette commission reprend l'ensemble des évènements 2009.

Elle insiste sur le fait que pour la première fois la commémoration de la fête nationale se fera le 13 juillet.

Monsieur Daniel CAPILLON pense qu'il faudrait profiter des visites gratuites lors des journées du patrimoine.

Madame Sabine BANACH lui répond que Madame Carole GUILLEMANT travaille actuellement sur ce projet car effectivement les journées du patrimoine sont une opportunité mais l'inconvénient est qu'elles attirent beaucoup de monde.

Adopté à l'unanimité.

4) – Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2008/125 : signature d'une convention de partenariat entre la ville de Noyelles Sous Lens et la délégation régionale Léo Lagrange, représentée par Monsieur DEBIC Stéphane en qualité de Délégué Régionale, relatif à l'organisation d'une formation générale de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateurs d'accueil collectif de mineurs.

Cette session aura lieu du 22 février au 01 mars 2009 en demi-pension.

La commune de Noyelles Sous Lens met à disposition à titre gratuit, pour l'usage exclusif du stage, la maison située 43 rue de Carvin.

En contre partie, il est consenti aux stagiaires inscrits par la municipalité à cette session et habitant la commune, un tarif spécial :

- 345€ si la session réunit de 15 à 20 stagiaires.
- 305€ si la session réunit plus de 20 stagiaires.

Monsieur Le Maire précise que 17 stagiaires se sont inscrits au stage et 15 sont des noyellois.

2008/126 : signature d'une convention ayant pour objet de louer à **Monsieur et Madame DEPLANQUE Daniel** un garage se trouvant 8 Impasse Lheureux à Noyelles-sous-Lens.

La présente convention prend effet à compter du **1^{er} janvier 2009**.

Elle pourra être résiliée à tout moment par les deux parties.

Le montant de la location s'élève à **30 €** par mois payable trimestriellement.

2008/127 : autorisation de passer, par la personne responsable du marché, la procédure adaptée relative à **la restauration des scolaires et des centres de loisirs du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009**.

Ce marché est attribué à la société suivante :

API Restauration : Montant minimum TTC : 109 514 ,28 € Montant maximum TTC : 126 604,22€

2008/128 : signature, par la personne responsable du marché, des conventions relatives aux abonnements des journaux et périodiques à la bibliothèque François Mitterrand pour l'année 2009.

Le coût s'élève à 3 100 €.

2008/129 : signature par la ville de Noyelles-sous-Lens représentée par son Maire, d'un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Nord France Europe.

Caractéristique du prêt :

Montant du prêt :	TROIS CENT SOIXANTE MILLE EUROS (360 000 euros)
Durée totale (en nombre d'échéances) :	15 ans
Taux d'intérêt fixe- taux proportionnel annuel :	4,370 %
Type d'échéance :	Constante
Périodicité des échéances :	Annuelle
Différé d'amortissement :	0
Date de la première échéance :	30/12/2009
Base de calcul :	30/360

2009/01 : autorisation de passer, par la personne responsable du marché, la procédure adaptée relative au **Séjour Ski 2009 du 28 février 2009 au 08 mars 2009**.

Ce marché est attribué à la société **Temps Libre Vacances** pour le montant suivant :

Temps Libre Vacances : montant **642€ T.T.C. par enfant**.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que 24 enfants de Noyelles Sous Lens participeront à ce séjour.

2009/02 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer **Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE** afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement à la place de la Libération, sur le domaine communal.

2009/03 : Le montant de la participation familiale pour le séjour de neige à Sardières (Savoie), centre « Les Lagopedes », organisé du 28 février au 08 mars 2009 est fixée à 300 €.

2009/04 : signature d'une convention avec la Compagnie Elo et Kordian représentée par Madame Catherine HERETYNSKI, Présidente, et relative à la présentation d'un spectacle intitulé « Elo et Kordian dans la conférence ».

Dans le cadre de cette convention de coproduction, il est arrêté que le spectacle sera présenté dans le cadre de la programmation annuelle du théâtre les :

- samedi 14 mars 2009 à 20h30 – représentation : « Elo et Kordian dans la conférence »,
- dimanche 15 mars 2009 à 17h00 – représentation : « Elo et Kordian présentent Beethoven ».

Le montant de ces prestations s'élève à 6 000 € :

- Co production de spectacle 3 000 €.
- Deux spectacles à 1500 € soit 3 000 €.

2009/05 : signature d'une convention avec la société BRISSET PARTENAIRES représentée par Monsieur Didier FICHEROULLE, Gérant, ayant pour objet de fixer la nature des interventions confiées par la ville de Noyelles-sous-Lens au Cabinet BRISSET PARTENAIRES ainsi que toutes les particularités administratives financières afférentes.

La ville désigne le Cabinet BRISSET PARTENAIRES en tant que prestataire de services pour effectuer une mission d'assistance destinée à gérer le dossier des assurances en partenariat avec les agents de la ville.

Le paiement se fera par le versement de quatre provisions de 510 € HTVA.

Sur demande expresse, les provisions seront revues chaque année selon les besoins d'assistance de la ville de Noyelles-sous-Lens.

2009/06 : signature d'un avenant avec la société MAGNUS FRANCE, ayant pour objet de modifier l'annexe II du contrat de service Plus Personnalisé.

La date d'effet de l'avenant est fixée au 1^{er} janvier 2009.

Le Consultant MAX fera une visite annuelle.

Les services supplémentaires MAGNUS souscrits seront :

- Une visite d'audit logiciels MAX
- Un forfait annuel de quatre jours d'interventions sur site
- Un forfait annuel de deux jours d'interventions MAX sur site

Le contrat de Services Max s'élève à un montant de 5 870 € H.T. par an.

2009/07 : signature d'une convention avec la société CODEXIA représentée par Monsieur François MANGIONE, Gérant, ayant pour objet d'assurer le suivi annuel de l'archivage.

Le coût de la vacation journalière est de 550,00 € H.T. soit 657,80 € T.T.C.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. La date anniversaire est fixée au 1^{er} janvier.

Chacune des deux parties pourra résilier, sans indemnité, cette convention annuellement.

2009/08 : signature d'une convention avec la société CODEXIA représentée par Monsieur François MANGIONE, Gérant, ayant pour objet de mettre en œuvre un cadre de classement au sein du secrétariat général.

Ces travaux se décomposent en deux étapes :

- Analyse sur le fonctionnement général du service, analyse du circuit de chaque document, affectation à chaque document d'une durée d'utilité administrative.
- Opération de tri, classement et analyse, conditionnement

Projet 1 : Audit, 4 jours de travaux.

Projet 2 : Tri, classement, analyse, conditionnement, 7 jours de travaux.

Montant total des travaux : 6 345,00 € H.T.

2009/09 : Il est institué une régie de recettes **auprès du service fêtes** de la commune de Noyelles-Sous-Lens, Cette régie est installée dans le cadre de « repas et fêtes » organisés par la municipalité,

La régie a pour objet l'encaissement de la régie de recettes pour les repas et fêtes organisés par la municipalité,

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : En numéraire,

2° : Par chèque bancaire ou postal,

Le mode de facturation est le carnet à souche pour les ateliers de « repas et fêtes » organisés par la municipalité,

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €,

2009/10 : **Mme GUILLEMANT Carole** est nommée régisseuse titulaire de la régie de recette pour l'encaissement des frais relatifs aux repas et fêtes organisés par la municipalité avec pour mission de recouvrer exclusivement les recettes liées à la perception de ses droits.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme GUILLEMANT Carole sera remplacée par **Mme SZYMANSKI Nicole** ou **Mme ROBERT Brigitte** nommées régisseuses suppléantes.

Mme GUILLEMANT Carole, régisseur titulaire, ne sera pas astreint à un cautionnement.

Mme GUILLEMANT Carole, régisseur titulaire, percevra une indemnité de responsabilité de 110 €.

Mme SZYMANSKI Nicole et Mme ROBERT Brigitte ne percevront pas d'indemnité de responsabilité et ne seront pas astreintes à constituer un cautionnement.

2009/11 : Suite à la création de l'association Danse Country, la régie de recette relative à cet atelier est dissoute.

Adopté à l'unanimité.

5) Budget primitif 2009 :

A. Aspects réglementaires

Le budget primitif d'une commune est l'acte budgétaire central de la vie d'une collectivité. C'est un acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'année.

Le budget, document formel, devra être établi selon un certain nombre de principes issus du droit budgétaire.

a) le principe d'unité budgétaire

Il oblige à faire figurer l'ensemble des recettes et des dépenses du budget dans un document unique.

b) le principe d'universalité budgétaire

L'ensemble des recettes doit servir à couvrir l'ensemble des dépenses (non affectation et non contraction).

c) le principe de l'annualité budgétaire

Le budget autorise les dépenses et les recettes pour une année civile qui commence le 1er janvier pour s'achever le 31 décembre. Toutefois les collectivités ont jusqu'au 31 mars de l'exercice auquel il s'applique pour adopter le budget.

d) le principe de spécialité budgétaire

Les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier. Les crédits sont ouverts et votés par chapitre ou par article. Les dépenses et les recettes sont ainsi classées, dans chacune des sections, par chapitre et par article.

e) le principe de l'équilibre budgétaire

Ce principe oblige les collectivités à voter en équilibre chacune des deux sections de leur budget. En outre, ce principe impose que le remboursement de l'annuité en capital de la dette soit couvert par des recettes propres c'est à dire qu'un emprunt ne peut pas être remboursé par un autre emprunt.

f) le principe de sincérité

Découlant du principe de l'équilibre budgétaire, le principe de sincérité suppose que l'ensemble des produits et des charges inscrit au budget soit évalué de façon sincère.

B. Vue d'ensemble du budget 2009 (voir page 4 du BP)

Le présent budget est proposé avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2008 qui seront définitivement affectés lors du vote du compte administratif 2008.

a) Section de fonctionnement

dépenses 2009 : 7 375 346,40 €

recettes 2009 : 7 259 876,00 €

excédent reporté 2008 : 115 470,40 €

La section de fonctionnement du budget primitif 2009 de la commune s'équilibre à 7 375 346,40 €

b) Section d'investissement

dépenses 2009 : 2 043 431,40 €

recettes 2009 : 2 697 195,22 €

restes à réaliser 2008 en dépenses : 728 197,29 €

restes à réaliser 2008 en recettes : 1 665 456 ,39 €

solde d'exécution 2008 en dépenses : 1 591 022,92 €

La section d'investissement 2009 s'équilibre à 4 362 651,61 €

Le budget total 2009 de la commune s'équilibre à 11 737 998.01 €

C. Présentation détaillée de la section de fonctionnement

a) Répartition des dépenses par chapitre (page 5 du budget) :

Opérations réelles :

Chapitre 011	:	charges à caractère général	2 097 855 €
Chapitre 012	:	charges du personnel	4 197 900 €
Chapitre 65	:	charges de gestion courante	446 100 €
Chapitre 66	:	charges financières	190 298 €
Chapitre 67	:	charges exceptionnelles	22 100 €

Opérations d'ordre :

Chapitre 023	:	virement à la section d'investissement	255 768,40 €
Chapitre 042	:	dotations aux amortissements	165 325,00 €

TOTAL 7 375 346,40 €

b) Répartition des recettes par chapitre (page 5 du budget):

Chapitre 70	:	Produit des services et du domaine	208 300,00 €
Chapitre 73	:	Impôts et taxes	3 692 317,00 €
Chapitre 74	:	Dotations et participations	2 943 743,00 €
Chapitre 75	:	Autres produits de gestion courante	261 446,00 €
Chapitre 013	:	Atténuation de charges	143 070,00 €
Chapitre 77	:	Produits exceptionnels	20 000,00 €
résultat reporté			115 470,40 €
TOTAL			7 375 346,40 €

Nous pouvons retrouver le détail par articles de ces dépenses et recettes de fonctionnement aux pages 9, 10, 11, 12 et 13 du budget.

D. Présentation détaillée de la section d'investissement

a) les dépenses 2009

Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	380 000,00 €
Chapitre 20	Frais d'étude et de logiciels	20 000,00 €
Chapitre 21	Acquisition de matériel terrains	
	Bâtiments	494 650,00€
Chapitre 23	Travaux	1 141 265,40 €
Chapitre 45	Travaux GIRZOM	7 516,00 €
Solde d'exécution n-1		1 591 022,92 €
total 2009		3 634 454,32 €
restes à réaliser 2008		728 197,29€
Total général		4 362 651,61€

b) les recettes 2009

opérations réelles

Chapitre 10	Dotation et fonds propres	894 101,82 €
Chapitre 13	Subvention	337 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	745 000,00 €
Chapitre 024	Cessions	300 000,00 €

Opérations d'ordre

Chapitre 021	Virement à la section de fonctionnement	255 768,40 €
Chapitre 040	Amortissement des immobilisations	165 325,00 €

Total 2009 **2 697 195,22 €**

restes à réaliser 2008 **1 665 456,39 €**

Total général

4 362 651,61 €

Nous pouvons retrouver le détail des dépenses et des recettes d'investissement dans l'annexe ci jointe.

E. État de la dette

Les pages 36, 37, 38 sont consacrées à la dette de la ville.

Au 1er janvier 2009, la dette en capital s'élève à 4 299 228,50 €.

L'annuité à payer pour l'exercice 2009 sera de 555 397,20 €. Elle est composée de 376 162,83 € de capital et de 179 234,57 d'intérêts.

Sur la page 39, nous retrouvons les différents mouvements relatifs à la ligne de trésorerie contractée auprès de DEXIA Crédit local de France.

Enfin en page 40 sont reprises les garanties d'emprunt accordées par la commune.

F. Les subventions

En page 45, sont inscrites toutes les subventions accordées aux associations

Le système de calcul mis en place les années précédentes a de nouveau été utilisé afin de déterminer objectivement la subvention de chaque association.

Cependant, Monsieur le Maire a souhaité que cette année aucune association ne voit sa subvention baissée. Ainsi les associations qui devaient voir leur subvention diminuée percevront à titre exceptionnelle le même montant que l'année précédente.

G. Les effectifs municipaux

La page 47 du budget permet de renseigner sur les effectifs municipaux par filières et grades statutaires.

H. Les taux de contribution directe

La page 54 donne les informations relatives aux bases et aux taux d'imposition.

Monsieur Le Maire affirme que l'année 2009 sera une année stricte au niveau budgétaire. Malgré le désengagement de plus en plus important de l'État, il ne souhaite pas malmener encore plus le pouvoir d'achat des noyellois, et c'est pourquoi il affirme que les impôts locaux n'augmenteront pas abusivement.

Il propose donc pour 2009, une augmentation de 4% des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie.

L'annonce de la suppression de la taxe professionnelle (22% des recettes de fonctionnement de la commune sous forme d'attribution de compensation versée par la CALL) nous impose donc également de faire preuve de prudence dans l'élaboration de ce budget 2009 et des suivants.

Enfin, il précise que la CALL ne mettra pas en place cette année de taxe additionnelle mais augmentera son taux de taxe professionnelle de 1%.

Madame Maryvonne POULAIN dénonce la taxe professionnelle, qui pour les entreprises n'est pas un impôt très juste. Mais elle souligne également que les municipalités ont le « couteau sous la gorge ». La taxe carbone sera forcément amenée à disparaître et ne peut donc pas remplacer la taxe professionnelle.

Madame Maryvonne POULAIN précise qu'elle est contre la taxe professionnelle mais qu'il faut trouver une autre solution.

Monsieur Le Maire est d'accord avec le fait que la taxe professionnelle est un impôt injuste pour les entreprises et qu'il faut trouver d'autres moyens à mettre en place pour les municipalités.

Madame Maryvonne POULAIN dit que la taxe carbone ne pourra rien remplacer et que cette décision a été prise trop rapidement par le gouvernement.

Monsieur Le Maire précise que ce budget est un budget prévisionnel.

Monsieur Bernard FINEZ ajoute que le budget va dans le bon sens car il est réduit de 7% par rapport à l'année dernière.

Adopté à l'unanimité.

6) Demande de subvention pour deux défibrillateurs :

M. le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de M. Delcourt, député de la 13^{ème} circonscription afin d'acquérir 2 défibrillateurs.

Madame Maryvonne POULAIN précise que la subvention se fait à hauteur de 50%.

Adopté à l'unanimité.

7) Demande de subvention au titre du fonds d'intervention foncière auprès de la Communauté :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit d'effectuer une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière auprès de la Communauté de Lens-Liévin.

Cette demande concerne le portage foncier et financier effectué par l'E.P.F pour le bien sis Impasse Lheureux n°10 cadastré section AH n° 43 d'une superficie de 298 m² estimé par les domaines à Cent vingt mille euros (120 000 euros).

Monsieur Le Maire précise que cette subvention correspond à 15% de la somme soit 18 000 €.

Adopté à l'unanimité.

8) Aide départementale à la restauration scolaire :

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il reçu de Monsieur Dominique DUPILET, Président du Conseil Général une convention tripartite de partenariat entre le Département, le collège Pierre Brossolette et la commune concernant le versement d'une aide à la restauration en faveur des collégiens boursiers.

Le Département confie à la commune de Noyelles Sous Lens la gestion de l'aide départementale à la restauration scolaire.

Cette aide est attribuée aux collégiens boursiers nationaux fréquentant le restaurant scolaire 4 jours minimum par semaine.

Elle est modulée selon le taux de la bourse nationale de la manière suivante :

	Taux 1	Taux 2	Taux 3
Aide départementale à la restauration scolaire	1,70 € / repas	0,85 € / repas	1 € / repas

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que cette aide est modulée en fonction des revenus de la famille.

Adopté à l'unanimité.

9) Objectifs et modalités de la concertation préalable du projet de Tramway :

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal qu'une étude Transport en Commun en Site Propre a été conduite par le SMT et les Syndicats Mixtes SCOT de Lens Liévin Carvin et de l'Artois dans un objectif de structuration interne (outil de transport et d'aménagement) et de connexion aux territoires de l'Aire Métropolitaine par les pôles d'échanges.

Les résultats de cette étude ont confirmé les 2 axes structurants prioritaires du périmètre de transport urbain du SMT : l'axe 1 correspond à la liaison Liévin Noyelles Godault et l'axe 2 à la liaison Beuvry Béthune Bruay Houdain.

Suite aux résultats des études de faisabilité qui ont suivi, par délibération de principe n°292 du Syndicat Mixte des Transports du 13 juin 2008, le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle (SMT) a décidé d'engager la réalisation de deux lignes de tramway.

Le SMT est le maître d'ouvrage de ces opérations.

A ce titre et afin de poursuivre le processus opérationnel, il est chargé d'organiser la concertation publique préalable à la réalisation des deux lignes de tramway, conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Dans ce cadre, le SMT propose les objectifs suivants pour cette concertation préalable : l'information des habitants, des associations locales et toutes personnes concernées afin qu'elles puissent s'exprimer sur le projet qui leur est présenté, notamment par rapport à son intégration urbaine en tenant compte du développement urbanistique et économique.

Les modalités de mise en place de la concertation préalable seront :

- Un dossier de concertation et un registre de recueil d'observation mis à disposition dans les mairies,
- Des réunions publiques dans les communes traversées,
- Des expositions dans les communes traversées,
- Une plaquette de présentation du projet distribuée à l'ensemble des ménages su territoire du SMT,
- Une information sur le site Internet du SMT,
- Une conférence de presse.

Ainsi la concertation préalable permettra d'informer le public sur le projet en cours d'élaboration, de recueillir les différents avis et de pouvoir les prendre en compte au mieux.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réunion est prévue mardi 24 février 2009 avec le SMT pour la présentation du projet.

Un conseil municipal, prévu courant mars, sera réservé à ce projet. Lors de ce conseil, la commission tramway sera mise en place.

Adopté à l'unanimité.

10) Contrat de bail avec l'AHNAC :

Depuis le 1^{er} janvier 2008, l'AHNAC est gestionnaire de l'EHPAD de Noyelles sous Lens.

L'immeuble appartient à la ville.

Il s'agit de contractualiser rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2008 l'occupation des locaux rue du Puits entre le locataire (ANAHC) et le propriétaire (la ville)

Le loyer reste identique à celui pratiqué avec l'association de gestion soit 9 225 € par mois.

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal que les loyers 2008 sont à jour et qu'il désire que la vente de cet immeuble se fasse au plus vite, cette année si possible.

Adopté à l'unanimité.

11) Travaux de réfection des étanchéités des toitures terrasse – complexe sportif Leo Lagrange – école Cerf Hanotel : attribution du marché

Les travaux de réfection ont fait l'objet d'un Appel d'Offres Ouvert. La commission d'Appel d'offres s'est réunie les 26 janvier et 03 février 2009. Elle a retenue l'entreprise APPLICAMAT pour un montant total Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle de 270 410,22 € T.T.C.

Il s'agit d'attribuer le marché à l'entreprise APPLICAMAT.

Adopté à l'unanimité.

12) Institution de la redevance pour l'occupation du Domaine Public des Communes par les ouvrages de transport et de distribution de gaz

Le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 a modifié le régime de redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution du gaz.

Il s'agit de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public communal au taux maximum, de fixer les modalités de revalorisation automatiquement chaque année.

Adopté à l'unanimité.

13) Demande de subvention

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaire et Sociales dans le cadre des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

Cette demande de subvention permettra de financer le projet suivant :

- « ID CREATION » dont le coût total s'élève à 5 293 €.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 1 200 €.

Adopté à l'unanimité.